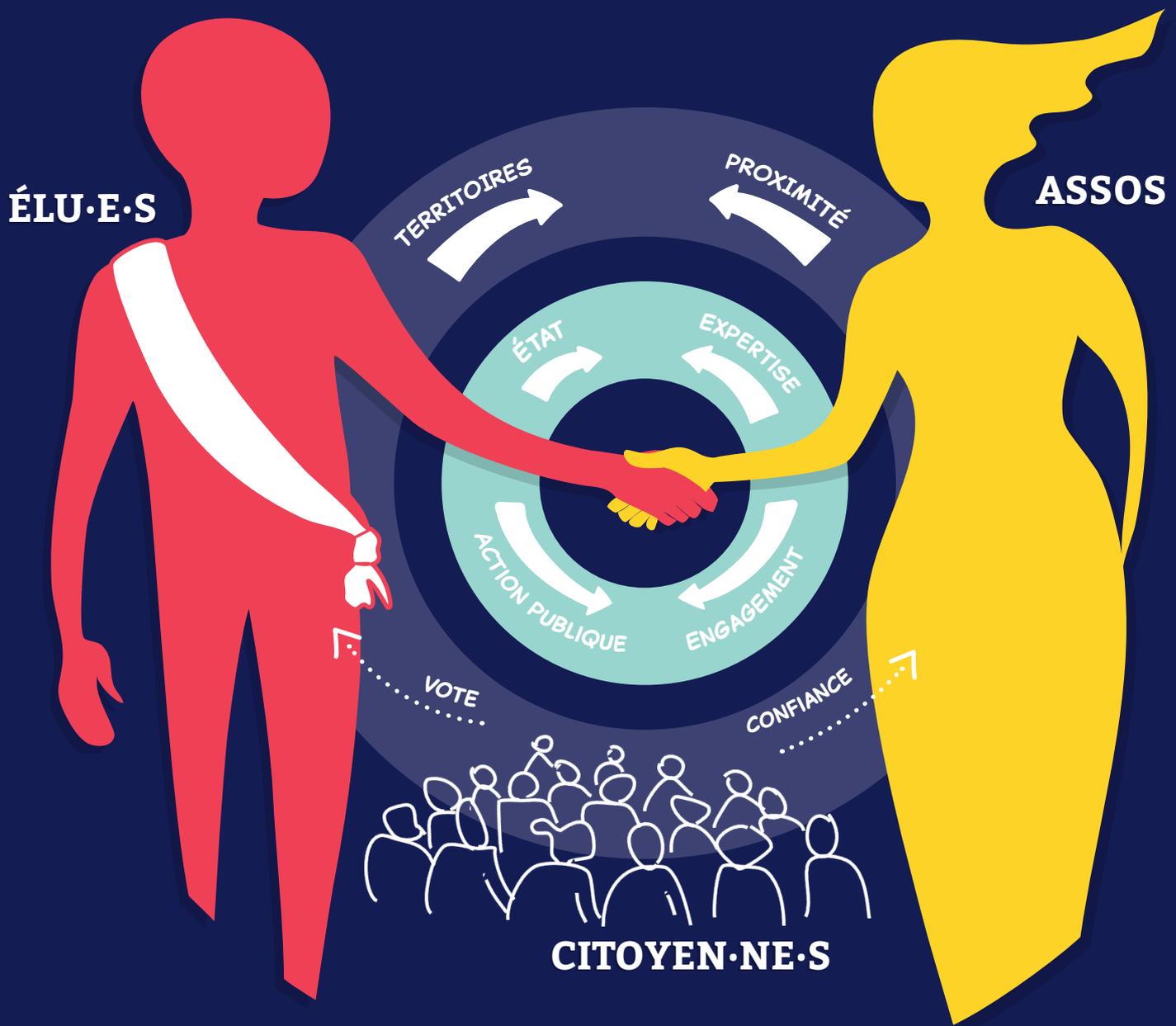


ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

*Construisons  
avec les député·es*



*la vie associative  
de demain*



**Axe 1** | Pour une relation de confiance entre les associations et leurs élu·es | p.4

**Axe 2** | Pour la reconnaissance d'une économie humaine au service de l'intérêt général | p.6

**Axe 3** | Pour donner toute sa place à l'engagement tout au long des parcours de vie | p.8

**Axe 4** | Pour une reconnaissance de la vie associative et de ses spécificités | p.10

## **Construisons avec les député·es la vie associative de demain**

**Ancrées dans les territoires, présentes dans chaque village de France**, les associations sont porteuses d'alternatives concrètes, efficaces et innovantes, en adéquation avec les aspirations et besoins des habitantes et habitants. Présentes au quotidien, les associations se révèlent indispensables et encore plus quand les crises surgissent.

Les associations sont l'émanation directe de citoyennes et citoyens, d'individus, qui ont choisi de se rassembler pour défendre une cause, porter un projet, régler un problème, expérimenter des solutions ou encore exprimer une indignation, elles sont des espaces de démocratie, de cohésion sociale et d'innovation du quotidien.

Par leur vitalité, qui s'est construite depuis plus d'un siècle sur la base de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, les associations renforcent ainsi tous les champs de notre société en accompagnant les français.es dans leur quotidien et tout au long de leur parcours de vie : de la crèche à l'établissement pour personnes âgées dépendantes, des loisirs à la lutte contre la précarité, de l'environnement à la santé en passant par l'éducation et de la prévention à l'action.

Au plus près des citoyen.nes et par leur expertise sur les territoires, les associations doivent être considérées comme des interlocutrices et partenaires des pouvoirs publics dans l'ensemble des politiques publiques du début

à la fin et de façon transversale au vu de la diversité de sujets qu'elles couvrent.

C'est dans la perspective de renforcer une politique associative pertinente, efficace, durable, au service des habitants et habitantes des territoires de la région Hauts-de-France, et au plus proche de leurs représentant·es, que nous vous demandons, futur·es député·es, de vous engager sur les propositions détaillées dans les pages suivantes.



## Pour une relation de confiance entre les associations et leurs élu·es



# 1

**S'appuyer sur l'expertise des associations, et notamment celle des réseaux associatifs, pour construire les politiques publiques.**

**Pour répondre aux enjeux et évolutions de société, il semble impératif d'inclure et de faire participer les citoyen·es dans les processus de concertation et de décision.** Une société démocratique n'est pas seulement celle où les citoyen·es exercent leur droit de vote. C'est aussi une société qui met en place des processus de consultation, de participation et de co-construction avec les acteurs qui structurent la parole et l'expertise citoyenne: les associations.

Il est de la responsabilité des élu·es d'intégrer pleinement les associations dans la construction des politiques publiques. Le monde associatif ne demande qu'à reconstruire une relation de confiance et de proximité avec les pouvoirs publics, sur une reconnaissance du rôle, des spécificités et des forces de chacun. **Donnons corps à un nouveau contrat partenarial entre pouvoirs publics et associations, toujours au service de l'intérêt général.**

*L'organisation des assises régionales de la vie associative en région Hauts-de-France en 2016 a constitué en ce sens une première étape intéressante avec des pistes d'actions à suivre: associer les réseaux associatifs dès le début, clarifier le rôle de chaque partie prenante à cette co-construction et être transparent sur le processus de décision.*

*Cela permettra un saut qualitatif en passant d'une logique de validation d'une politique construite par des élu·e.s à une véritable construction collective.*

### CHIFFRES CLÉS



**1 FRANÇAIS-E SUR 2** fait plus confiance aux associations qu'aux pouvoirs publics pour gérer les urgences sociales.

**2/3 DES FRANÇAIS-ES** ont confiance dans les associations comme acteur de la démocratie

**1,5 MILLION D'ASSOCIATIONS-ACTIVES**, c'est autant d'expertise à valoriser



**97 600** associations actives estimées

**3,5 MILLIARDS D'EUROS** de masse salariale

**PLUS DE 200 000** salarié·es associatifs

“ À l'aube de cette nouvelle mandature, face aux fractures et défis que nous ont rappelés les campagnes électorales de ces dernières semaines, la vie associative est une force sur laquelle les pouvoirs publics doivent s'appuyer. ”

### **Nous demandons donc :**

► **LA MISE EN PLACE DE PROCES-  
SUS DE CONSULTATION ET CO-CON-  
STRUCTION AVEC LES ASSOCIATIONS  
DANS L'ENSEMBLE DES ÉTAPES DE  
CONSTRUCTION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES :**

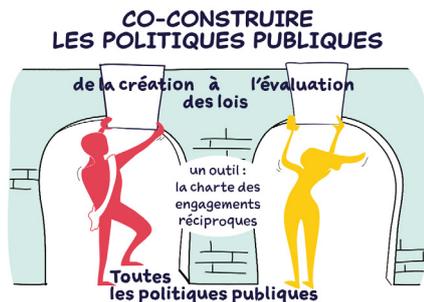
Nous demandons que soit élaborée une loi d'orientation afin de renouveler les processus de concertation et de décision :

- *Portant notamment sur la mise en place de processus de consultation et participation co-construits avec les acteurs associatifs.*
- *En veillant à leur représentation dans toutes les instances et dans l'ensemble du processus de construction des politiques publiques et ce dès la phase d'élaboration.*
- *En organisant la concertation avec les associations dans des conditions permettant effectivement leur contribution.*

Nous souhaitons obtenir la reconnaissance de la vie associative en tant que sujet transversal de l'ensemble des politiques publiques portées par les élu-es. Une approche politique d'ensemble est nécessaire, la politique de vie associative touchant à une diversité d'enjeux : économiques, sociaux, citoyens...

► **LA DÉCLINAISON SYSTÉMATIQUE  
DES CHARTES D'ENGAGEMENT RÉCIP-  
ROQUES, OUTIL STRUCTURANT DU  
DIALOGUE PARTENARIAL AU NIVEAU  
TERRITORIAL ET SECTORIEL.**

Structurer le partenariat entre pouvoirs publics et associations à travers la signature d'une Charte des Engagements Réciproques associant tous les pouvoirs publics de l'État aux collectivités territoriales avec les conseils régionaux ou départementaux.



Nous demandons **la modification de l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 afin de remplacer le Contrat d'engagement républicain fixé par décret par une référence à la Charte des engagements réciproques** pour marquer la nécessité de construire une relation de co-responsabilité entre les associations et les pouvoirs publics.

► **L'APPUÏ À LA STRUCTURATION ASSO-  
CIATIVE, PAR LA RECONNAISSANCE ET  
LE SOUTIEN DES UNIONS ET FÉDÉRA-  
TIONS D'ASSOCIATIONS**

comme lieux de démocratie, de concertation, de mutualisation, d'expertise, d'actions, de production de richesses sociales et sociétales et de représentation.

Pour maintenir cette innovation associative, nous demandons aux futures député-es de poursuivre la structuration de l'accompagnement des associations à travers **un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives**. Ces "têtes de réseau" fédèrent les associations ayant une activité d'échelle locale puis régionale, sous forme de coordination, fédération, ou même de collectif. Elles constituent également un centre de ressources et de partage d'expertises et connaissances.

Les réseaux associatifs sont essentiels dans le maillage du tissu associatif et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élu-es. Leur rôle de représentation fait d'eux des porteurs de la parole collective des associations et concitoyens qu'ils accompagnent.

**Qu'ils soient territoriaux ou sectoriels, les réseaux associatifs doivent être considérés comme des acteurs incontournables des processus politiques afin que soit prises en compte leur expertise et leur connaissance des enjeux et acteurs territoriaux.**

# Pour la reconnaissance d'une économie humaine au service de l'intérêt général



## 2

### Structurer durablement une politique d'accompagnement de la vie associative

L'économie associative représente 3,2% du PIB mais au-delà d'un indicateur purement économique, celle-ci représente surtout des rapports humains, de l'entraide, de l'engagement, du lien social et de l'innovation. Toute cette mise en action se déroule de l'échelle locale jusqu'à parfois l'échelle internationale.

Tout en menant leur action pour l'intérêt général et le plus grand nombre, les associations jouent un rôle économique et social important, elles représentent **50% des crèches, 70% des structures d'aide à domicile ou encore 80% des établissements d'enseignement culturel**. Elles font partie du quotidien des français-es et répondent à leurs problématiques de tous les jours.

“ Renforcer la prise en compte de la vie associative au niveau politique en créant **une loi pluriannuelle** pour une politique publique de soutien à la vie associative. ”

**Pour jouer pleinement son rôle de soutien, cette loi pluriannuelle inclura plusieurs éléments dont :**

► **LE RENFORCEMENT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)**

Ce fonds est un outil essentiel dans la structuration de la vie associative et s'adresse prioritairement aux petites associations de moins de 2 emplois à temps plein (ETP).

Nous demandons que l'enveloppe réservée au FDVA soit significativement augmentée dans le cadre des projets de loi de finances à venir sur le prochain quinquennat afin d'être à la hauteur de ce que représente la vie associative dans notre société.

#### CHIFFRES CLÉS EN 2020



**PLUS DE 2 MILLIONS** de salarié-es soit plus de **10%** de l'emploi privé

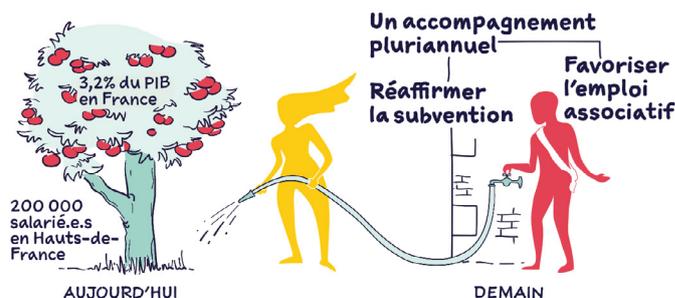
La vie associative représente **3,3%** du PIB français



**10,5%** des emplois de la région

**PLUS DE 10 500** associations employeuses

## PÉRENNISER UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE



Augmenter sensiblement les moyens alloués au FDVA comme ligne de financement structurel du développement de la vie associative, notamment en réaffectant la même somme au FDVA qui était initialement allouée à la réserve parlementaire.

Le bénévolat est très riche dans les associations, et le FDVA par la formation des bénévoles vient le soutenir, l'outiller. Au regard du nombre de responsables bénévoles concernés, plus de 5 millions en France, les besoins de financement de leur formation ne sont aujourd'hui pas couverts.

► **LA RÉAFFIRMATION DE LA SUBVENTION COMME OUTIL D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**, conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, pour soutenir les associations dans le cadre de conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Nous demandons que le recours à la subvention soit privilégié comme outil de financement des actions associatives. Plus qu'un outil administratif ou financier, la subvention matérialise la reconnaissance accordée par la collectivité à l'initiative citoyenne et associative. La politique de financement des associations doit privilégier la

subvention et les conventions pluri-annuelles d'objectifs et de moyens. Il est essentiel pour le bon fonctionnement des associations de **généraliser le caractère pluriannuel**, afin que celui-ci devienne la norme et non l'exception pour favoriser la pérennité des actions associatives.

► **SOUTENIR L'EMPLOI ASSOCIATIF ET SA CRÉATION PAR DES MOYENS HUMAINS DÉDIÉS AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE.**

Les besoins en matière d'emploi dans les associations doivent être pris en compte en tant que tels. Les associations doivent être en capacité d'employer pour les missions qu'elles mènent.

Les difficultés liées à la réforme de la politique des contrats aidés, remplacés par les parcours emploi compétences (PEC) ont souligné la confusion faite au cours de ces dernières années dans les politiques publiques entre le soutien au développement des activités associatives et les politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi. Il s'avère que le dispositif proposé avec les PEC ne répond pas aux besoins et réalités des associations, là où en 2016, 378 000 contrats aidés étaient établis dans les associations, ce ne sont désormais que 70 000 PEC. La très grande fluctuation des politiques

publiques d'insertion dans l'emploi fragilise également les associations et ne permet pas de proposer des accompagnements de qualité aux publics visés.

Nous demandons donc la mise en place d'une politique réellement adaptée à la structuration associative distincte des politiques d'insertion, par la définition d'une programmation pluriannuelle avec des enveloppes consacrées aux dispositifs d'aide à l'emploi versées sur 3 ans.

Nous demandons également le soutien à l'emploi associatif par la revalorisation et l'augmentation du nombre de postes Fonjep. Ces dispositifs sont adaptés aux enjeux de l'emploi associatif et doivent se multiplier, ils viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et ils sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois.

Enfin, au regard de l'impossibilité pour les petites associations (en particulier mono et primo-employeuses) de pouvoir mobiliser les PEC centrés sur l'insertion, nous demandons l'adaptation des PEC en les modifiant, ou en concevant un autre dispositif adapté à ces associations.

## Pour donner toute sa place à l'engagement tout au long des parcours de vie



# 3

**Reconnaitre et soutenir**  
l'engagement bénévole qui  
structure la vie associative.

**L'engagement au sein d'activités associatives est générateur de nombreuses externalités positives pour la société.** Il est vecteur d'implication citoyenne et il offre une alternative au chacun pour soi en faisant vivre le lien social. Ce sont 13 millions de français-es qui sont bénévoles dans les associations. C'est beaucoup, et cela peut l'être davantage, pour faire vivre une véritable « société de l'engagement ». Les perspectives de développement du bénévolat sont multiples. Reposant sur des choix libres et individuels avant tout, ces engagements volontaires peuvent être facilités par des politiques adaptées qui facilitent l'engagement de chacun-e à toutes les étapes de la vie.

L'envie de s'engager est forte : 4 personnes non bénévoles sur 5 se déclarent prêtes à s'engager. Il est important de permettre à chacun-e de concrétiser ce souhait, quel que soit son histoire familiale, son âge ou son niveau de diplôme. Il faut rendre visible tous les bénéfices de l'engagement associatif et faire de son essor un enjeu transversal des politiques publiques en tant que vecteur de construction d'une société plus solidaire.

*L'engagement associatif est un acte libre et volontaire, comme l'écrit la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et il doit le rester. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à toute idée de conditionnalité imposée entre versement de prestations sociales et exercice d'activités bénévoles.*

**CHIFFRES CLÉS**  
**EN 2020**



**EN FRANCE**

**12,5 MILLIONS**  
de français-es bénévoles

**PLUS DE 130 000**  
volontaires  
en service civique

**1 FRANÇAIS-ES SUR 4**  
cite les associations et  
leurs bénévoles comme  
les personnes-clé sur qui  
compter sur son territoire



**EN HAUTS-  
DE-FRANCE**

**PLUS DE 1 MILLION**  
de citoyen-nes sont  
engagé-es bénévolement

“ De la sensibilisation à l’engagement, à sa facilitation aux différentes étapes de la vie, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer aux côtés des associations sur les enjeux de leur participation au développement d’une véritable société de l’engagement et à la reconnaissance de la place de l’engagement citoyen. Des dispositions solides sont à construire entre les associations, les pouvoirs publics, ou encore le milieu professionnel. ”

**Nous demandons donc aux député·es de rendre accessible toutes les formes d’engagement avec notamment :**

► **LA MISE EN ŒUVRE D’UNE POLITIQUE D’ACCOMPAGNEMENT À LA DÉCOUVERTE ET À L’EXPÉRIENCE DE L’ENGAGEMENT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET TOUT AU LONG DES PARCOURS DE VIE**

Cela passe par un travail de concertation associant pouvoirs publics, acteurs associatifs, partenaires sociaux sur l’articulation, le renforcement et la promotion des dispositifs et formes d’engagement existants. Ce travail doit se fonder sur une réalité observée et étudiée en s’appuyant notamment sur les travaux de l’Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA). La construction de ces différents parcours amène une réflexion sur trois dimensions : celle de la vie scolaire, celle de la vie active, et enfin celle de l’acquisition des compétences tout au long de la vie. Ces trois dimensions doivent intégrer la question de l’accessibilité à tous·tes à une expérience d’engagement voire de mobilité, quel que soit le territoire de l’individu et son niveau de diplôme.

► **DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE :**

Organisons un dialogue durable entre l’Éducation nationale et les acteurs

associatifs pour favoriser l’engagement dans la vie scolaire, à travers notamment : un travail sur les projets pédagogiques des établissements scolaires afin qu’ils reconnaissent, valorisent, et facilitent les expériences d’engagement des jeunes qui pourrait intégrer, par exemple, **le remplacement du Service national universel (SNU) par un parcours d’éducation civique à l’école ou encore une semaine de stage en association** afin de faire découvrir aux jeunes le bénévolat et l’emploi associatif.

► **DANS LA VIE PROFESSIONNELLE :**

La difficulté de conciliation entre vie professionnelle et engagements

bénévoles constitue un obstacle à l’engagement associatif pour de nombreux citoyen·nes. Des dispositifs existent, qui sont souvent des congés, mais ils semblent être relativement mal connus et pas toujours adaptés. Il est souhaitable d’avoir une évaluation de la façon dont ils sont utilisés et mobilisés pour identifier les éventuels freins à leur mise en œuvre et pour rendre plus lisibles les dispositifs de congés existants pour les bénévoles en activité.

► **FACILITER LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES,** par la validation des acquis et de l’expérience acquise.

**VALORISER L’ENGAGEMENT BÉNÉVOLE**



Facilitons et reconnaissons l’engagement de tous et toutes au sein des associations. **Créateur de richesse, de cohésion sociale et vecteur de démocratie,** l’engagement associatif doit être valorisé.

## Pour une reconnaissance de la vie associative et de ses spécificités

# 4

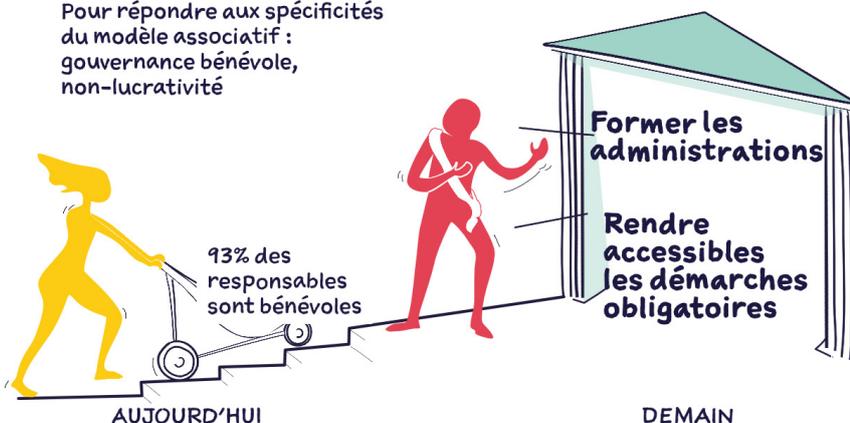
### Renforcer la capacité à agir des associations

L'activité des associations est aujourd'hui fragilisée par la complexité, la fluctuation et l'abondance de mesures qui l'encadrent. À titre d'exemple, différents textes de loi prévoient des obligations pour les associations, qui ne prennent pas correctement en compte les spécificités de leur fonctionnement, notamment liées à leur gouvernance bénévole et leur modèle non-lucratif.

Au regard de ce que représente la vie associative en France, en termes de mobilisation citoyenne comme d'activité économique, il est indispensable que les spécificités associatives soient mieux intégrées et prises en compte dans les textes et par les acteurs publics.

### SIMPLIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour répondre aux spécificités du modèle associatif : gouvernance bénévole, non-lucrativité



### CHIFFRES CLÉS EN 2020



**EN FRANCE**

**DANS 93%** des associations, les responsabilités ne sont exercées que par des bénévoles.

**SUR LES 1,5 MILLIONS** d'associations en France, seules **153 000** sont employées



**EN HAUTS-DE-FRANCE**

**4800** nouvelles associations par an en moyenne en HDF

**SUR LES 97 600** associations actives estimées, **SEULES 8,6%** sont employées, c'est à dire 10 155 associations

“ Les formalités de demande et de justification dans le cadre de certains dispositifs administratifs et financiers, tels que l’obtention d’agrément ou de fonds, sont disproportionnées et trop complexes pour en permettre l’accès à toutes les associations. De plus, certaines démarches et obligations demandées par les agent·es de la fonction publique sont inadaptées et mettent en difficulté les associations par méconnaissance des spécificités de leur modèle. ”

### **C’est pourquoi, nous demandons :**

► **LA MISE EN PLACE D’UN TRAVAIL DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE** afin de faciliter les démarches obligatoires de demande financières, administratives, de déclaration ou de contrôle. Faire cette démarche de facilitation, c’est rendre accessible les dispositifs et financements existants pour toutes les associations, employées ou non. Prendre en compte les spécificités associatives, c’est à dire la non-lucrativité et la gouvernance bénévole, dans la mise en œuvre des politiques économiques et fiscales, c’est favoriser une politique globale

de l’emploi associatif structurée et de qualité, permettant le développement des projets pérennes d’intérêt général pour toutes les associations.

► **LA SENSIBILISATION DES AGENT·ES DE L’ADMINISTRATION** aux spécificités du monde associatif et aux moyens existant pour le soutenir dans leurs modules de formation initiale et continue face au constat récurrent de compréhension limités du modèle associatif. Le Mouvement associatif pourra se mobiliser utilement pour

outiller et construire ses formations qui devront aborder les spécificités comptables, le cadre d’exercice fiscal, la reconnaissance de la subvention, les principes de gestion désintéressée, les modalités de gouvernance ou encore le fonctionnement en réseaux associatifs.

*Soutenir les associations, c’est avant tout, reconnaître leurs spécificités et rendre supportable la prise de responsabilités.*

# Le MOUVEMENT ASSOCIATIF

\ Hauts-de-France



| **Contact plaidoyer** |

**Ondine CHAURIN**

[ondine.chaurin@lmahdf.org](mailto:ondine.chaurin@lmahdf.org)

| **Siège social** |

8-10 rue Baptiste Monnoyer, 59800 Lille

| **Pôle administratif** |

ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé,  
21 rue François Génin – 80000 AMIENS

03 22 72 07 34 | [contact@lmahdf.org](mailto:contact@lmahdf.org)

 [@lemouvementassociatifhdf](https://www.facebook.com/lemouvementassociatifhdf)

 [@MouvAssoHDF](https://twitter.com/MouvAssoHDF)

[www.lmahdf.org](http://www.lmahdf.org)